

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°9/10 - Mai 2001



Photo: Marc Béziat

EDITO

En avril dernier, l'odyssée d'un navire, l'Etireno, suspecté de transporter 250 enfants béninois destinés à un esclavage certain au Gabon, fait connaître au monde entier le sort de dizaines de milliers d'enfants trafiqués chaque année en Afrique. Le CCEM s'était rendu au Bénin en 1999 et l'année dernière (cf. EE n°4) pour enquêter sur ces trafics criminels. Et tenter ensuite de briser le silence. En vain.

Pour aller plus loin, nous voulons agir concrètement contre ce trafic au Bénin. Comment ? En travaillant sur place avec l'aide des ONG. En fixant un cadre juridique qui protège les enfants et condamne les trafiquants. En permettant une meilleure protection sociale des enfants au sein de leurs familles. En sensibilisant les communautés rurales les plus convoitées par les recruteurs d'enfants et en formant les fonctionnaires des douanes, de la police et les magistrats aux moyens de réagir au phénomène.

Nombreuses sont les Ivoiriennes ou les Béninoises prises en charge par le CCEM qui sont arrivées par des filières de passeurs. Pourtant, elles ne représentent qu'une goutte d'eau dans le flux des enfants africains trafiqués. Pour que cela cesse, le CCEM a vocation à s'attaquer à la racine du mal et d'inciter les pouvoirs publics à agir. En France ou en Afrique

■ Le Comité

■ Petites Bonnes à vendre au Liban ■ C. Lazergues ■ Y. Lapidus



LIBAN: on peut acheter une bonne...

La "prison des étrangers" à Beyrouth : 101 domestiques y sont enfermées. Elles sont toutes en situation irrégulière car leur passeport leur a été confisqué par leur employeur qui refuse de le leur rendre.

(Photo : Lucie Pettre / Sipa Press)

Sumithra et Soïda sont rentrées chez elles au Sri Lanka (cf. EE n° 7). Elles ont repris une vie certes difficile, mais normale. Ce qu'elles ont vécu à Paris est le sort fréquent de dizaines de milliers de femmes sri-lankaises qui partent chaque année au Moyen-Orient. Certaines ne reviennent jamais. Alain Frilet et la photographe Marie Dorigny ont enquêté sur la filière qui mène à Beyrouth. Récit

“Les Sri-Lankaises sont un peu bêtes mais peuvent reproduire facilement les gestes qu'on leur montre, et la meilleure façon de protéger son investissement consiste à les séquestrer”, nous dit un client, croisé dans l'une des agences de placement à Beyrouth. Chaque drame débute dans une campagne reculée du Sri-Lanka où sévit une guerre opposant depuis dix-sept ans les forces gouvernementales aux rebelles tamouls. Les hommes sont partis les premiers vers l'Eldorado du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, c'est le tour des femmes de s'inscrire dans les 573 agences de placement répertoriées officiellement sur l'île et tenues par des commerçants musulmans versés dans l'import-export. Elles sont 120 000 chaque année à être attirées par les 125 \$ de salaire mensuel promis pour une domestique, principalement dans les pays arabes. C'est cinq fois plus que le revenu d'un couple d'agriculteurs resté au pays. Le choix est vite fait. D'autant que les recruteurs écument en permanence le pays. Et pour cause, le marché est "juteux".

Les agences de Colombo, la capitale, font payer le suivi de dossier, la visite médicale, le passeport mais aussi 500 à 1000 \$ de bakchich pour trouver un emploi à ces déshéritées d'une économie appauvrie. Des sommes considérables pour lesquelles elles s'endettent pendant des années. Le gouvernement en profite aussi : d'un côté, il taxe les agences 500 000 roupies (60000 francs) pour leur donner le droit d'exercer; de l'autre, il facture 20 000 000 de francs par an aux migrants pour leur laisser le droit de partir. Cette manne recouvre



■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (100 francs/an) ■ CCEM 4, place de Valois ■ 75001 Paris ■ Tel : 01.55.35.36.55 ■ Fax : 01.55.35.36.56 ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Sylvie O'Dy, Dominique Torrès, Georgina Vaz Cabral, Alain Frilet, Marie Dorigny et Marc Béziat ■ Maquette et PAO : Grégoire Seither sur un concept de Gable Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

la formation dispensée aux futures bonnes sans laquelle elles ne pourraient obtenir le certificat indispensable pour quitter le pays. Mais elle est censée couvrir aussi la scolarité des enfants et le rapatriement des migrants en cas de nécessité. Aucune des femmes que nous avons rencontrées au Liban et qui avaient un besoin urgent de soins ou d'un billet de retour, n'a pu bénéficier de ces avantages.

Dès l'arrivée à l'aéroport de Beyrouth, la situation des domestiques s'apparente à un véritable esclavage. A peine descendues d'avion, elles sont aussitôt parquées dans une salle. Leurs passeports sont confisqués. Il sera remis d'autorité à l'employeur. Celles qui osent se plaindre sont battues. Elles doivent attendre celui dont le nom figure sur leur visa d'entrée. Cela peut durer plusieurs jours et les entraîner à la "prison des étrangers", située au sous-sol d'un parking de la ville. Là, dans une succession de cages sans fenêtres, s'entassent une centaine de "détenues" en attente d'expulsion, gardées par une escouade de policiers mâles.

Celles que les employeurs viennent chercher ne sont pas forcément mieux loties. Elles ignorent tout du lieu où elles vont, ne connaissent ni le nom, ni l'adresse, ni le nombre de personnes à servir, ni la religion pratiquée. Les musulmans ont tendance à cloîtrer leur bonne alors que les chrétiens les arborent comme un signe extérieur de richesse. En tout état de cause, pour des milliers d'entre elles, leur vie se limitera à un matelas posé à même le sol dans un réduit, à dix-huit heures de travail avec parfois une heure de pause, et à de maigres repas se résumant souvent aux restes.

Leur retirer leur passeport, "c'est la meilleure façon pour empêcher qu'elles s'échappent", nous confiera le patron de Sri Lanka Services, une agence de recrutement de Beyrouth. C'est aussi l'avis des employeurs. Erreur. C'est oublier qu'ils ont affaire à des êtres humains et que la capacité de ces

femmes à encaisser les mauvais traitements a des limites. "Outre la Sri-Lankaise à 1100 \$ seulement, parce qu'analphabète, précisera la maquignon, je fais aussi la Philippine à 1800 \$ parce qu'elle est éduquée et la Malgache à 2500 parce qu'elle est francophone." Du bétail...

Les témoignages de victimes que nous avons recueillis auprès de fugitives attestent de l'horreur endurée. Toutes ont connu les suppressions de salaire, subi la faim et les insultes, les coups et les abus, les interdictions de téléphoner ou de correspondre par courrier. Mais on compte également par centaines les viols, parfois répétés, les coups de ceinturon, les tabassages en règle, les brûlures à la cigarette ou au fer à repasser. Au Liban, le domicile est une zone de non-droit. En cas de fuite, les employeurs n'hésitent pas à publier des avis de recherche dans la presse accusant leurs domestiques de les avoir volés.

Les quelques avocats qui militent pour défendre ces femmes ont les pires difficultés à faire entendre leur voix (cf. EE n° 6). Le témoignage des bonnes confronté à celui de citoyens libanais ne pèse pas lourd dans les tribunaux présidés par des magistrats eux-mêmes employeurs. Le choix des fugitives est assez limité. Certaines se terrent chez des religieux, d'autres ont trouvé refuge à l'ambassade du Sri Lanka. Les moins chanceuses sont interpellées et végètent, parfois plusieurs mois, à la "prison des étrangers" dans l'attente d'une expulsion que ni la mission diplomatique sri-lankaise, ni les autorités libanaises ne veulent assumer. Pour récupérer leur "mise", les employeurs tentent de négocier la restitution du passeport contre 1500 dollars. De quoi retourner à l'agence pour en recruter une autre. Car, au Liban, toute personne qui en a les moyens n'envisage pas de vivre sans domestique.

Alain FRILET



La promenade du dimanche à Beyrouth. La présence des domestiques permet aux employeurs d'afficher leur richesse. (Photo : Lucie Pettre / Sipa Press)



Me Roland TAWK défend les domestiques sri-lankaises maltraitées par leur employeur. Jusqu'à présent, aucune plainte n'a abouti - (Photo : Lucie Pettre / Sipa Press)



L'hôpital public de Baabda. Juliette est responsable de la morgue où elle a vu passer des centaines de corps de domestiques sri-lankaises empoisonnées, pendues, violées ou encore jetées du balcon - (Photo : Lucie Pettre / Sipa Press)

UN COUP DE MAIN POUR JOSEPHINE

Joséphine Benga a vécu un calvaire pendant huit ans. Et si elle a gagné son procès devant les Prud'hommes, elle n'a toujours

pas touché le premier sou.

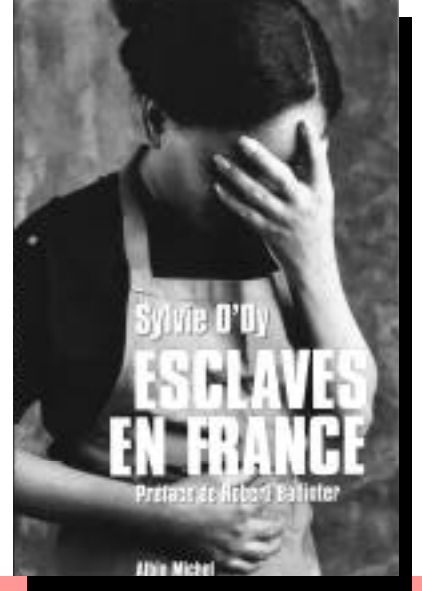
Après quinze ans de séparation, elle a réussi, il y a un mois, à rejoindre sa famille au Congo que la guerre avait fait fuir de Brazzaville vers le Zaïre. Elle a enfin pu parler à sa mère. La vieille femme a voyagé deux jours en pirogue pour venir parler à cette fille qu'elle croyait morte. C'était la première fois qu'elle voyait un téléphone et elle s'est écrié : "Quel miracle ! J'entends ma fille !"

Chassée de sa maison, la mère de Joséphine a eu les doigts des pieds coupés pour avoir caché les enfants de la famille aux rebelles opposés au président Lissouba et assoiffés de sang.

Joséphine est passée deux fois dans une émission de Paul Amar sur France 2. Elle a demandé qu'on aide le CCEM mais n'a jamais parlé d'être aidée. Aujourd'hui, elle a besoin d'un peu d'argent pour aider sa mère. Nous espérons que sa demande sera entendue. Envoyez vos dons à l'ordre du CCEM en précisant au dos du chèque "pour Joséphine".

VIENT DE PARAÎTRE: "ESCLAVES EN FRANCE"

Sylvie O'Dy, coprésidente du CCEM, vient de publier **"Esclaves en France"** aux éditions Albin Michel, un livre préfacé par Robert Badinter. Elle dénonce, à travers le destin de plusieurs femmes et jeunes filles suivies par le CCEM, les mécanismes qui, un jour, ont conduit ces victimes à vivre un enfer quelque soit le milieu social des "bourreaux".



Y AT-IL UNE VIE APRES LE CCEM ?

On nous pose sans cesse la question. Vous aidez toutes ces victimes, soit. Mais après leur libération que deviennent elles ? Evidemment il n'y a pas une seule réponse. Chaque être est unique et chaque histoire (même quand elles se ressemblent) l'est aussi.

Il est certain que plus l'enfermement a été long, plus la victime était jeune au moment des faits, et plus il lui sera difficile d'en sortir sans séquelles. On peut également ajouter que la petite enfance, avant l'enfermement, joue un rôle important. Une gamine, qui a été aimée pendant des années, vit un tel drame autrement que celle qui a été "vendue" contre un poste de télévision...

Une chose est certaine : la libération est vécue comme un moment de joie immense... Mais la déprime a toutes les chances de suivre peu de temps après. On passe sans transition du "Je ne suis rien !" au "Je veux tout !". "On a la haine !" comme disent les jeunes, mais aussi on a honte de ce que l'on a vécu. "Pourquoi ai-je accepté tout cela ?" Et puis le monde "de liberté" n'est pas toujours facile ni tendre. Travailler ou étudier sans qu'on vous

hurle dessus demande une discipline qu'on n'imagine même pas quand on a vécu "normalement". Un suivi psychologique serait nécessaire. Souvent les victimes n'en veulent pas ou viennent de cultures (africaines notamment) où le psy ne correspond à rien de connu.

Sur près de 260 cas en sept ans, la grande majorité des victimes aidées par le CCEM sont toutes libres et heureuses. 52 sont reparties chez elles et rares sont les nouvelles. Mariama, partie au Sénégal, s'est mariée et a eu un second enfant. Une seconde est devenue vendeuse en Indonésie tandis qu'une autre aurait repris le chemin de la servitude dans un pays du Golfe. Deux ans après sa libération, Lalita, une jeune indienne, continue de sourire gentiment à son entourage et ne dit mot sur les horreurs qu'elle a subies. Suryalatah, une Sri-Lankaise, n'est pas repartie chez elle, car personne ne l'attendait. Il faut bien dire qu'elle est toujours aussi fragile, démunie et muette qu'à son arrivée.

En France, si beaucoup alternent ménages et études, une bonne moitié vit en couple. On les voit arriver pour la fête de Noël au bras de leurs amis, parées comme des reines. Plusieurs

sont des mamans attentives. Charline a pu faire venir de Madagascar sa fille de dix ans et vit enfin heureuse. Aline suit des cours d'aide puéricultrice, Henriette prépare un concours d'aide soignante (malgré cinq années sans études); S., qui a vécu trois ans dans la rue, est passée des ménages à la plonge. Aujourd'hui elle est serveuse dans un restaurant du Quartier Latin et prend des cours d'histoire. Sans parler de O. qui, enfant, a subi des tortures atroces (son bourreau est en prison) et a été engagée comme vendeuse dans une grande chaîne de magasin. Comme elle ne savait ni lire ni écrire, le magasin lui paye une formation.

Avec cet argent tout neuf la plupart aident leur famille. Solange a envoyé l'intégralité de son salaire pendant un an à Madagascar et sa famille a pu construire une maison. Ahmed qui est devenu agent commercial est parti en vacances pour la première fois de sa vie à Marrakech et Berthine est retournée chez elle à Madagascar après quinze ans d'absence avec trois valises de cadeaux !

Dominique Torrès

Une mission d'information parlementaire sur les formes modernes de l'esclavage

Christine Lazerges, députée socialiste de l'Hérault et vice-présidente de l'Assemblée Nationale, est professeur de droit à la faculté de Montpellier. En 1983, elle avait créé une association d'information et d'aide aux victimes, la première du genre. Elle préside aujourd'hui la Mission d'information parlementaire sur les formes modernes de l'esclavage qui a commencé ses travaux le 19 avril dernier. Le CCEM a été auditionné.



Photo: Conseil Général Pyrénées Orientales

E.E : Quel est le rôle d'une mission d'information parlementaire ?

Christine Lazerges : Elle doit faire un état des lieux sur un sujet d'actualité qui pose des questions graves à la société. Comme cela a été le cas récemment pour la mission d'information sur les prisons. Elle est créée à l'initiative des Parlementaires. Moi, dans ce cas précis, j'ai été alertée par Philippe Boudin sur l'importance de ce problème (NDLR, ex- directeur du CCEM), j'ai soumis ce projet à la Commission des Lois, à celle des Affaires culturelles et sociales et au groupe socialiste. Aujourd'hui, la mission comprend des députés de tous les partis politiques au prorata de leur représentation dans l'hémicycle.

E.E : Comment va-t-elle travailler ?

C.L : Pendant six mois, les députés vont auditionner, au rythme de quatre heures par semaine, les différents intervenants de cette problématique et rédiger un rapport publié après la rentrée. A partir de nos conclusions, il y aura peut être des modifications réglementaires, relevant du gouvernement, ou législatives, soumises aux députés.

E.E : Qu'attendez vous de cette mission ?

C.L : D'abord une prise de conscience nationale de l'existence de ces nouvelles formes d'esclavage sur le territoire de la République. Aujourd'hui, seules les associations prennent en compte de phénomène. Ensuite, une évaluation de l'importance de ce phénomène sous toutes ses formes et la création de structures d'accueil plus nombreuses pour ses victimes. Enfin, la mise en adéquation de notre législation avec les exigences du terrain et un travail d'harmonisation pour que cette législation soit la même dans tous les pays d'Europe.

ECRIVEZ À VOTRE DÉPUTÉ(E)

Vous aussi, vous pouvez agir. Ecrivez à l'élu(e) parlementaire de votre circonscription pour qu'il se mobilise pour la lutte en faveur de la dignité des personnes, victimes d'esclavage en France.

Madame, Monsieur,

Vous avez vu, lu ou entendu parler des nombreuses affaires d'esclavage domestique qui se sont produites sur notre territoire ces trois dernières années. Ces femmes ou ces jeunes filles voient leurs papiers confisqués par leurs "employeurs", sont astreintes à travailler 15 à 18 heures par jour sans repos ni congé et ne perçoivent aucun salaire. Elles vivent dans des conditions indignes et sont souvent l'objet de violences de toutes sortes, voire d'actes plus graves.

Le Comité contre l'esclavage moderne soutient, souvent seul et sans réels moyens, toutes ces victimes grâce au bénévolat des avocats qui les assistent, des familles qui les hébergent et des personnes qui leur dispensent les rudiments de notre langue. Cette association est à l'origine de la création d'une commission d'information parlementaire qui a débuté ses travaux le 19 avril 2001 sous la présidence de Madame Christine LAZERGES, vice-présidente de l'Assemblée Nationale. Madame, Monsieur l(a)e député(e), vous pouvez rendre possibles les recommandations qui seront préconisées.

Nulle région, pas même la vôtre, n'est a priori épargnée par ce fléau qui bafoue les droits fondamentaux de la personne. Madame, Monsieur l(a)e député(e), votre mandat vous permet d'œuvrer pour que de tels actes ne restent pas impunis: l'esclavage ayant disparu de notre Code pénal, vous pouvez introduire une incrimination spécifique pour des faits d'esclavage et de traite d'êtres humains et donner un statut protecteur aux victimes.

Madame, Monsieur, en soutenant activement ce combat, vous ferez honneur aux valeurs de notre République et vous rendrez leur dignité aux victimes. En qualité d'électeur (-trice) de votre circonscription, je reste attentif (-ve) à vos positions sur cette problématique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération

En bref



ENCORE MERCI !

Toujours plus nombreuses à répondre à notre sollicitation, nous remercions particulièrement les sociétés Bricorama, Sauer, Bazar de l'Hôtel de Ville et Ventedis pour leur générosité.

DES VETEMENTS POUR L'ETE

Les saisons changent et notre vestiaire s'épuise. Nous sommes à la recherche de vêtements d'été pour nos jeunes femmes. Merci de nous les faire parvenir au CCEM

NOMINATION

Après sept ans à nos côtés, Philippe Boudin est parti vers d'autres fonctions. Le CCEM lui doit beaucoup, qu'il en soit remercié. Zina Rouabah a été nommée, le 1er février dernier, directrice du CCEM par le Conseil d'administration pour le remplacer. Elle a été directrice de publication à Libération jusqu'en 1981, puis gérante de l'agence photographique Vu entre 1985 et 1996. Elle est aussi Secrétaire générale de l'Observatoire International des Prisons.

CARNET ROSE

Kenza Mehvish est née le 16 avril. Le CCEM félicite les parents et particulièrement sa maman, Bibi Farah.

HYPER...ACTIVITE

Lundi, peinture avec Catrine. Mardi et dimanche, danse avec Ada. Vendredi, couture avec Soeur Carmen ou Félicia. Les autres jours sont plus studieux : alphabétisation et jeux de lecture avec Françoise et Claude, cours d'anglais avec Anne et Cristina. Chaque jour, le local d'activités du CCEM est investi par celles qui souhaitent apprendre, se divertir ou se perfectionner dans un "hobby". Les premières œuvres terminées surprennent par tant de talents cachés !

RECOMPENSE

Brian Wood et Kate Blewett ont signé un film remarquable sur les conditions d'esclavage des enfants maliens qui travaillent dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire et des jeunes indiens enfermés dans des ateliers de confection de tapis en Inde. Ils viennent d'obtenir, pour la seconde fois de leur carrière (exceptionnel !) l'American Peabody Award et ont été nominés au Banff Rockie Award, deux distinctions qui récompensent un film ou un documentaire sur les relations Nord-Sud.

En prenant connaissance il y a dix ans de la terrifiante l'histoire d'un enfant martyr, "l'enfant du placard", Olivier Lapidus et sa femme Yara ont décidé d'agir. Comme l'adolescent avait souhaité devenir styliste, le couple lui avait permis de faire un stage de six mois dans leur maison de couture. Aujourd'hui, confrontés à nouveau au malheur et à l'injustice, ils réagissent encore avec leur cœur. Tout simplement. Interview de Yara, mannequin "exclusif" de son mari, mère d'une petite fille d'un an et patronne de Mira qu'elle aide, soutient et conseille.



Photo: Rémy Costello

Yara : J'ai connu Mira d'une façon étrange. Un jour, je reçois le coup de fil d'une femme qui dit m'avoir rencontrée lors d'un défilé il y a très longtemps et qui me propose une nounou à mi-temps. Comme j'allais accoucher, la proposition m'intéressait. La dame m'assurait que Mira travaillait déjà chez elle et qu'elle allait avoir des papiers en règle... J'ignorais que Mira n'était plus payée depuis des mois et que ses patrons espéraient qu'elle le soit par nous pour travailler ainsi chez eux gratuitement. Par ailleurs, elle dormait sur le canapé du salon et n'avait pas le droit de manger les mêmes plats que ses patrons. Déjà, à l'étranger, ils la sous payaient en lui montrant leur immense appartement en disant "Tu vois toutes les charges qu'on a !" Je ne peux raconter tout ce qui s'est passé car nous sommes parvenus à un règlement, mais j'avoue que cette confrontation avec l'esclavage moderne dont j'ignorais l'existence nous a terriblement secoués.

Esclaves, encore : Comment avez vous pris contact avec le CCEM ?

Yara : Je ne savais que faire ! J'avais peur pour Mira, pour moi et ma petite fille aussi. Le "patron" de Mira était très important et très arrogant. C'est un haut fonctionnaire qui a longtemps vécu à l'étranger. Quand j'ai téléphoné pour lui demander des explications, il s'est mis à hurler et m'a raccroché au nez. Franchement il y avait tellement de problèmes dans cette histoire que j'ai pensé ne jamais y arriver. J'ai téléphoné à un ami policier qui m'a mis en contact avec Info Migrants qui m'a mise en contact avec le CCEM. A partir de là tout est allé très vite...

EE : Maintenant Mira travaille pour vous en toute légalité. Cette histoire vous semble un mauvais souvenir ?

Yara : Il me reste beaucoup de choses de cette expérience. Je pense que je ne serai plus jamais naïve sur la nature humaine. Et je me méfierai comme de la peste des gens qui vous parlent de leur domestique en disant "Je ne la paye pas car elle est comme un membre de la famille !"

Propos recueillis par Dominique Torrès

DES CORRESPONDANTS PARTOUT EN FRANCE

Pour poursuivre son développement en France, le CCEM a demandé son aide à la Ligue des Droits de l'Homme. Dans le numéro de mai de LDH Info, le CCEM lance un appel aux militants de la Ligue afin qu'ils relaient notre action et participent à la mise en place d'un réseau d'alerte et d'assistance juridique sur la France entière.

Malgré l'implication actuelle d'un certain nombre de bénévoles dans quelques grandes villes françaises, notre action reste majoritairement centrée sur l'Île de France, alors que nous pensons que les cas d'esclavage domestique existent dans tout le pays.

Parallèlement, nous cherchons à établir un réseau de correspondants bénévoles qui, en liaison avec le CCEM et les sections locales de la LDH, pourraient prendre en charge directement les victimes. Il s'agit de leur apporter une aide sociale au quotidien : hébergement, soins médicaux...

Si vous êtes prêts à vous investir, ou si vous connaissez quelqu'un (une personne ou une association) susceptible de remplir cette mission essentielle, merci de nous en informer.

Assistance aux victimes d'esclavage en Europe

Dans le cadre de l'initiative Daphné, financée par la Commission européenne, le CCEM, en collaboration avec l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et le Centre pour l'Égalité des Chances et de Lutte Contre le Racisme, a analysé les législations et les pratiques de six pays de l'Union européenne en matière de lutte contre l'esclavage moderne et de protection et réhabilitation des victimes. La comparaison a mis en évidence les lacunes de la législation française.

Les législations de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France ont été passées au crible. La Belgique et l'Italie ont les politiques les plus favorables aux victimes. La loi belge d'avril 1995 prévoit une spécialisation des autorités judiciaires et la création de centres d'accueil. Ces structures assurent un accompagnement social, administratif et juridique et préparent un éventuel retour dans le pays d'origine. Les personnes qui acceptent de suivre ce programme d'assistance et de coopérer avec la justice obtiennent un titre de séjour. En Italie, la loi de 1998 sur l'immigration et la condition des étrangers, prévoit une procédure plus souple. Elle initie des mesures d'accompagnement, avec ou sans plainte de la victime, associées à la délivrance d'un titre de séjour "pour motif humanitaire". Sa mise en œuvre est confiée à 49 associations et collectivités locales subventionnées par l'Etat. Ainsi, entre janvier et octobre 2000, plus de 600 victimes d'esclavage ont été prises en charge, soit trois fois plus qu'en 1999.

La protection et la réhabilitation des victimes constituent une priorité. Donc, la répression ne doit pas être dissociée de la reconnaissance et de l'effectivité des droits de la personne exploitée. Nulle collaboration à une procédure judiciaire n'est envisageable si la victime n'est pas initialement reconnue comme telle. Cet acte initial est susceptible d'instaurer le climat de confiance nécessaire à la dénonciation des bourreaux. Lui seul est susceptible de la rassurer quant à une éventuelle expulsion, sur son hébergement, sa sécurité physique et la possibilité d'exercer une activité professionnelle ou de bénéficier d'une formation.

En décembre dernier, la France, ainsi que 78 autres pays, a signé le protocole additionnel à la Convention internationale sur la criminalité transnationale organisée, relatif à la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. Mais si la France a signé ou ratifié les instruments internationaux de lutte et de protection des victimes d'esclavage, sa législation ne définit toujours pas les notions d'esclavage et de traite des personnes. L'absence d'incrimination spécifique actuelle conduit à minimiser la gravité des faits et à ne pas considérer l'esclavage comme une violation des droits de l'Homme. Les travaux de la Commission d'information parlementaire de l'Assemblée Nationale (cf. infra) pourraient aboutir à une telle reconnaissance et combler le fossé existant avec nos voisins européens.

Georgina VAZ CABRAL

En Italie aussi...

Gong Lee est arrivée l'année dernière en Italie sur la foi d'une promesse mirifique d'embauche faite par un Italien vivant en Chine. A son arrivée, c'est une désillusion totale! Un compatriote l'orienta alors à Pavie chez un sous-traitant de matériel électroménager. En fait, elle sera domestique chez les patrons, en plus de ses heures d'usine. De cinq heures à minuit, pour 800 000 liras (2700 francs) par mois ! Elle touche enfin son premier argent après maintes insultes et des coups répétés pendant plusieurs mois. N'en pouvant plus, elle s'enfuit. Le maire d'un village voisin intervient pour qu'elle soit soignée à l'hôpital et puisse résider dans une communauté religieuse. Diligentée dans l'usine, la police découvre 32 travailleurs clandestins qui refusent de coopérer et disparaissent dans la nature. Gong Lee rencontre le Comité contre l'esclavage italien, contacté par la Préfecture, qui lui propose de l'aider pour le procès de ses employeurs. Il semble que les religieuses lui conseillent d'oublier... A suivre ?



Photo: Rémy Castello

Cyril, Dominique Torrès et Claire Brisset lors de la conférence de presse du 24 avril

Pour Cyril...

Soutenu par Claire Brisset, Défenseure des enfants, le CCEM a tenu une conférence de presse le 24 avril à Paris, pour dénoncer les dysfonctionnements graves de l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-et-Marne quant à l'accompagnement de Cyril, un jeune non-voyant camerounais de 21 ans, qui a subi de graves mauvais traitements chez son oncle et sa tante.

Avant que l'ASE ne mette fin à sa prise en charge, elle l'a laissé isolé dans une chambre d'hôtel sans solution d'avenir. Ni la demande de nationalité française, ni la reconnaissance de son handicap, ni son placement dans une structure spécialisée n'ont été obtenus alors qu'il était sous la responsabilité de cette institution publique.

Mobilisant son énergie, le CCEM avait accueilli Cyril l'automne dernier et obtenu un titre de séjour temporaire. Des recherches de solutions durables avaient conjointement été entamées, toutes bloquées par les négligences de l'ASE.

Le signal d'alarme tiré lors de cette conférence de presse a permis de trouver un hébergement temporaire qui ne résout pas le cas de Cyril.

Le CCEM entend poursuivre ses efforts pour aider Cyril et souhaite que les responsabilités dans cette affaire soient soulevées.



40 GRAPHISTES EUROPEENS MOBILISES CONTRE L'ESCLAVAGE

Du 17 au 30 avril dernier, le CCEM et Sources d'Europe, le centre d'information sur l'Europe situé à l'Arche de la Défense, ont organisé une exposition d'affiches intitulée "L'Europe unie contre l'esclavage". Répondant à un appel lancé l'année dernière, une quarantaine de créateurs européens ont proposé une œuvre originale sur ce thème, militant à leur manière contre l'intolérable. Devant une centaine d'invités, Sylvie O'Dy et Dominique Torrès, co-présidentes du CCEM, et Gérard Nasilyan, administrateur du centre et professeur de droit communautaire à la Sorbonne, ont inauguré la manifestation. Toutes les œuvres circuleront dans les mois prochains à Marseille ou Strasbourg mais aussi à Bruxelles, Milan et Vienne où elles seront accueillies par les CCEM nationaux.

Marc Béziat

LE CCEM EN CHIFFRES :

VICTIMES

PAYS D'ORIGINE	Général	Mineures
Afrique.....	65%	
dont : Afrique de l'Ouest.....	37%	
Asie.....	27%	
Autres.....	8%	

SEXE

Femmes.....	76%
Hommes.....	24%

AGE D'ARRIVÉE EN FRANCE

Mineures.....	33%
dont : moins de 10 ans.....	5%
entre 10 et 15 ans.....	20%

ATTEINTES A LA PERSONNE

Violences psychologiques.....	89%	100%
Violences physiques.....	44%	58%
Violences sexuelles.....	18%	25%
Tortures.....	6%	11%
Séquestration totale.....	8%	6%

SITUATION EN FRANCE

Pap. d'identité confisqués.....	95%
Titulaires "Carte spéciale".....	18%

VERSEMENT D'UNE REMUNERATION

Aucun salaire.....	73%
--------------------	-----

SITUATION ACTUELLE

Titulaires d'un titre de séjour.....	25%
Aucun titre de séjour.....	22%
Reparties dans leur pays.....	20%
NSP.....	33%

EMPLOYEURS

PAYS D'ORIGINE	Général
Afrique.....	53%
France.....	21%
Proche et Moyen-Orient.....	20%
Asie.....	4%
Amérique du Sud.....	2%
Bénéficiaires d'une immunité de juridiction.....	20%

SUIVI DES SIGNALEMENTS

MEDIATION AVEC L'EMPLOYEUR	Nb. de dossiers
Aboutie.....	40
Echec.....	35
PROCEDURES DEVANT LES PRUD'HOMMES	
Procédures en cours.....	7
Condamnations prononcées.....	7
Condamnations confirmées en appel.....	2
PROCEDURES PENALES	
Enquêtes préliminaires ouvertes.....	39
Dossiers classés sans suite.....	15
Informations judiciaires ouvertes.....	32
Ordonnances de non-lieu rendues.....	7
Renvois en attente de jugement Trib. Corr.....	6
Condamnations prononcées.....	11
Aff. jugées devant Tribunal correctionnel.....	11
Base art. 225-13 et/ou 225-14 du NPC.....	8
Base d'un autre article du NPC.....	3
Décisions rendues par une Cour d'Appel.....	3
Confirm. du jugement rendu en 1ère instance.....	2
Infirmation partielle.....	1
Cour de Cassation	
Procédure en cours.....	1
Cour européenne des droits de l'Homme	
Procédure en cours.....	1

Abonnement - Soutien - Adhésion

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)

200F 300F 500F 1000F Autre

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 200 FF

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom : Prénom :

Adresse :

Profession : N° tel :

Agréé par la Fondation de France - Le CCEM est membre d'ARTICLE PREMIER, collectif pour les Droits de l'Homme, Grande Cause Nationale 1998